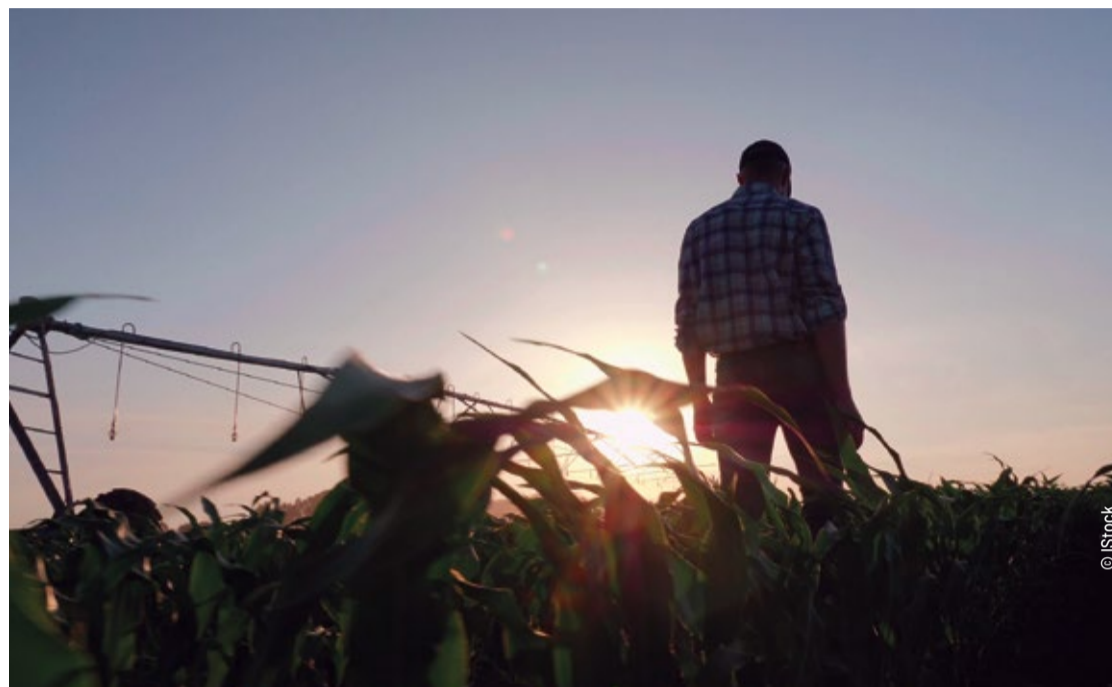


# Prévention du mal-être : un dossier prioritaire pour le monde agricole

**SOLIDARITÉ** Lancement du comité de pilotage avec les acteurs publics et agricoles en Gironde.

Les agriculteurs, leurs salariés et leurs familles figurent au nombre des catégories socio-professionnelles particulièrement exposées à la souffrance psychique, du fait de conditions de travail et de vie difficiles, éprouvées par des aléas climatiques, sanitaires et économiques de plus en plus contraignants. C'est dans ce contexte que le gouvernement en novembre 2022 a élaboré une feuille de route interministérielle pour « la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté ».



## Deux comités pour coordonner les missions

La nouveauté instaurée par cette feuille de route est la création de deux comités départementaux par chaque préfecture, dans tous les départements français : un comité plénier, organe de pilotage animé par la préfecture de Gironde, et un comité technique, organe opérationnel, piloté par la MSA Gironde. Ces deux comités départementaux ont pour mission de mener à bien et de coordonner les missions de prévention et d'accompagnement à l'attention des exploitants agricoles et des salariés. En appui des représentants de l'État, et notamment des référents « mal-être agricole » nommés dans les structures d'accompagnement économique et social, ils ont donc pour objectif d'inclure l'ensemble des parties prenantes locales (élus, associations, organisations agricoles, etc.). Si les signaux de détresse sont souvent multifactoriels et isolés, l'objectif est de permettre un dialogue entre tous les acteurs et un pilotage général des actions à mener au plus proche du terrain.

## Une feuille de route, trois axes de travail

La feuille de route interministérielle pour « la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté » prévoit de développer trois axes de travail : humaniser, « aller vers », prévenir et accompagner.

**1 Humaniser** : les comités dédiés à la question du mal-être agricole sont structurés autour de coordinateurs locaux des services de l'État et des acteurs de terrain pour une approche transversale et un suivi territorialisé de ces enjeux. Ces comités sont appuyés par la nomination de référents au sein

des cellules d'accompagnement économique (directions départementales des territoires) et social (MSA). En ce sens, la MSA renforce les effectifs dédiés à ces problématiques avec la création d'un poste de référent « mal-être agricole » dans chacune de ses caisses locales. Ainsi, à la MSA Gironde, Marlène BESSE a été nommée à ce poste et est joignable aux coordonnées suivantes : [suivisentinelles@msa33.msa.fr](mailto:suivisentinelles@msa33.msa.fr)

**2 Aller vers** : dès fin 2022, les réseaux déjà existants de « sentinelles » dans les territoires ont été identifiés, structurés, formés et dotés

d'outils (guides, répertoires, brochures...) afin de permettre à ces volontaires de tout horizon (élus, associations, pairs agriculteurs...) d'améliorer leurs actions de proximité et de détection auprès de celles et ceux en situation de détresse. À ce sujet, des formations au rôle de sentinelles seront proposées dans les prochaines semaines aux volontaires du monde agricole qui se feront connaître auprès de la MSA Gironde (cf : coordonnée ci-contre). Cette démarche permettra d'atteindre la priorité numéro 1 qui est la mise en place de sentinelles sur les territoires de Gironde.

**3 Prévenir et accompagner** : les dispositifs d'accompagnement permettant aux agriculteurs de prendre le recul nécessaire en cas de fragilité sont renforcés avec :

- le renforcement du crédit d'impôt remplacement en cas de maladie ou d'accidents du travail et sa prolongation jusqu'en 2024 ;
- une refonte des dispositifs départementaux d'accompagnement économique des agriculteurs en difficulté avec un élargissement des critères d'accès et un doublement du budget (7 millions d'euros par an).

Pour en savoir plus : [agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr)

## Agri'écoute : un numéro en cas d'urgence pour vous ou un proche

La MSA se mobilise pour accompagner les exploitants et salariés agricoles, ainsi que leur famille, en cas de situation de souffrance ou de détresse. Agri'écoute est un service d'écoute en ligne à disposition par téléphone au 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local) ou par tchat sur [agriecoute.fr](http://agriecoute.fr). Accessible à tout moment, il permet de dialoguer par tchat ou téléphone de façon confidentielle avec un professionnel.

### Numéro national de prévention du suicide, le 3114

Si vous êtes en détresse et/ou avez des pensées suicidaires, si vous voulez aider une personne en souffrance, vous pouvez contacter ce numéro.

